



N° OJ : 54

Projet d'Arrêté - Conseil du 03/06/2019

Objet : Tourisme 2019.- Convention de partenariat entre la Ville, le CPAS et l'asbl "Rock The City".

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Considérant qu'il importe de préciser via une convention entre la Ville de Bruxelles, le CPAS de la Ville de Bruxelles et l'asbl "Rock The City" les droits et obligations des parties relatives à l'octroi du subsidie.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique: Le principe et les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles, le CPAS de la Ville de Bruxelles et l'asbl "Rock The City" sont adoptés.

Annexes :

[AE1/Convention Rock The City Fr \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)